

## Améliorer les conditions de réussite des parcours d'insertion

**Fiche Action 1 :** Action sur la levée des difficultés pouvant constituer un frein à l'accès à l'emploi ou à la formation

**Fiche Action 2 :** Actions Permis de conduire

**Fiche Action 3 :** Action d'accompagnement vers l'emploi des publics vulnérables

## Préparer les projets des publics

**Fiche Action 4 :** Soutien à la construction et à la validation de projets professionnels

**Fiche Action 5 :** Actions linguistiques

**Fiche Action 6 :** Actions de remise à niveau



## Mettre en œuvre ces projets

**Fiche Action 7 :** Actions pré-qualifiantes et professionnalisantes

**Fiche Action 8 :** Actions qualifiantes

## Accéder au monde du travail

**Fiche Action 9 :** Actions d'accompagnement à la création d'entreprise

**Fiche Action 10 :** Actions d'accompagnement dans l'emploi

## Appel à projet territorialisé : adapter l'offre en favorisant les initiatives locales

**Fiche-action 11** : Présentation des appels à projets territorialisés

**Fiche-action 11 A** : Territoire d'Est Ensemble

**Fiche-action 11 B** : Territoire de Plaine Commune

**Fiche-action 11 C** : Territoire de Grand Paris Grand Est

**Fiche-action 11 D** : Territoire de Paris Terres d'Envol



## **Fiche action n°1 : Lever les difficultés pouvant constituer un frein à l'accès à l'emploi ou la formation**

### **PUBLIC VISE**

Personnes allocataires du RSA en parcours d'insertion qui :

- rencontrent des difficultés d'accès à un mode de garde du jeune enfant
- et/ou connaissent des difficultés de mobilité

En lien avec la réalisation de leur projet d'insertion

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

Les actions proposées doivent permettre de :

- réaliser pour les participants concernés un diagnostic individuel destiné à identifier les freins liés à la mobilité et/ou à l'accès à un mode de garde les empêchant de construire, mettre en œuvre ou poursuivre leur parcours d'insertion
- de leur proposer une première offre de service concourant à la levée des freins.

Les actions devront plus particulièrement permettre aux allocataires de :

#### **Pour l'action mode de garde**

- Mobiliser les dispositifs et aides financières relatives aux différents modes de garde
- Permettre à la personne d'être en capacité d'accepter la séparation et de confier son enfant
- Accéder à une formation qualifiante ou à un emploi durable à l'issue de l'action.

#### **Pour l'action mobilité**

- Mobiliser les dispositifs et aides financières liés au transport
- Savoir utiliser le réseau de transport en commun (ou s'inscrire dans une démarche d'obtention du permis de conduire)
- Etre autonome dans ses déplacements
- Accéder à une formation qualifiante ou à un emploi durable à l'issue de l'action.

### **MODALITES D'ORGANISATION DE L'ACTION**

#### **1. Modules ou ateliers de formation ou d'information mobilité et/ ou modes de garde**

Le projet pourra s'adresser à un groupe constitué, ou répondre à des prescriptions en entrée/sortie permanente. Il pourra également alterner accompagnement individualisé et accompagnement en groupe.

Il pourra s'agir de modules courts d'information ou d'ateliers proposés de façon indépendante ou coordonnée à une autre action conventionnée dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI).

Les modalités peuvent donc prendre une grande variété de forme ; seront privilégiées les approches qui permettent de toucher un large public, dans une logique de proximité.

L'organisme pourra faire appel si besoin, à des interventions diversifiées de professionnel.

## 2. Projets innovants en matière de modes d'accueil du jeune enfant :

Le Département pourra soutenir des modes d'accueil innovant, adapté aux besoins des publics en insertion : crèches itinérantes, éphémères, mode de garde proposé en horaires atypiques...

## EVALUATION

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature

2/ sur les indicateurs d'efficacité demandés par le Département, notamment :

- le nombre d'entretiens,
- le nombre d'ateliers,
- le nombre de bénéficiaires,
- l'accès à la formation ou à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action (3 mois après l'action).

## Fiche action n°2 : Actions permis de conduire

### PUBLIC VISE

- Les allocataires du RSA suivis par un service référent ;
- Les jeunes de 18 à 25 ans accompagnés dans leurs démarches d'insertion (ex : accompagnement en mission locale) ;

Qui ont un projet professionnel ou une qualification, ou suivent une formation dans un métier qui nécessite le permis de conduire, et qui n'ont pas fait l'objet d'une annulation ou suspension du permis de conduire.

### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Préparer les participants aux examens du code et/ou du permis afin de favoriser leur mobilité dans le cadre de leur insertion professionnelle (accès à l'emploi, accès à une formation qualifiante...) ;
- Favoriser l'autonomie des participants par une pédagogie adaptée et une revalorisation de l'image de soi, pour relancer une dynamique dans leur parcours d'insertion (valorisation des acquis et des aptitudes, réactivation des savoirs, acquisition de connaissances nouvelles mobilisables)
- Proposer en complémentarité un accompagnement à la recherche d'emploi ou la levée de freins périphériques, en cohérence avec leur structure d'accompagnement à l'insertion.

### MODALITES D'ORGANISATION DE L'ACTION

L'action comprendra des phases alternant des activités collectives et un accompagnement plus individualisé, en cohérence avec l'action menée par la structure référente du participant.

L'action devra s'appuyer sur une pédagogie qui doit permettre de mettre en avant les potentialités de chacun. Le porteur pourra faire appel à des interventions diversifiées de professionnels.

Les stagiaires bénéficieront de minimum 2 présentations à l'examen théorique (3 si nécessaire) ainsi que de 2 présentations à l'examen pratique.

Dans le cadre du suivi, pendant et après l'action, l'organisme devra s'assurer qu'il y a un relais avec les services compétents et que le parcours d'insertion se poursuit.

Chaque action débutera en 2017 et se déroulera sur une durée de 12 mois maximum.

Deux types d'action peuvent être mis en œuvre par les porteurs de projet :

#### 1) Le permis de conduire comme outil de mobilisation

Action destinée aux participants qui ont un projet professionnel nécessitant le permis de conduire, et pour lesquels un accompagnement à la préparation au permis de conduire leur permet également d'identifier et de mobiliser leurs atouts afin d'activer ou de réactiver leurs démarches d'insertion, notamment la recherche d'une formation qualifiante ou d'un emploi pérenne.

## 2) Le permis de conduire pour favoriser l'accès à l'emploi :

Action destinée aux participants ayant une qualification ou une expérience professionnelle, pour qui l'absence du permis de conduire constitue un dernier frein au retour à l'emploi durable.

Des modules professionnels devront favoriser la connaissance de l'entreprise par une approche concrète afin de confronter le projet professionnel à la réalité.

Une période significative en entreprise devra être organisée pour :

- conforter et compléter la connaissance du monde de l'entreprise, des secteurs et des métiers ;
- actualiser et développer les compétences et capacités utiles à l'exercice d'un métier ;
- s'approprier les codes sociaux de l'entreprise pour préparer la mise en emploi ;
- renforcer l'autonomie pour rechercher une formation ou un emploi durable.

La formation devra comprendre des modules de code de la route, conduite, mécanique et économie d'énergie (éco-conduite), étude de plans, citoyenneté, PSC1.

## **EVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature

2/ sur les indicateurs d'efficacité demandés par le Département, notamment :

- l'organisation du relais avec le service référent ;
- le nombre d'heures de code et de conduite effectué par participant ;
- la réussite à l'examen du code et de la conduite ;
- l'accès à la formation ou à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action (3 mois après l'action).

## **Fiche action n°3 : Accompagner vers l'emploi les publics vulnérables**

### **PUBLIC VISE**

Les personnes bénéficiaires du RSA domiciliées administrativement par le porteur, ou demandeurs du RSA qui n'en bénéficient pas encore.

Ces actions s'adressent à des personnes possédant des attaches sur le territoire séquanodionisien mais dont le mode de vie rend difficile une inscription régulière et durable sur le territoire, et ainsi un accompagnement fluide par le « droit commun » (personnes sans domicile fixe, sortants de prison, gens du voyage).

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

- Favoriser l'accès au droit et le suivi des allocataires du RSA par les services de droit commun (circonscriptions de service social, Projets de villes RSA, Pôle Emploi)
- Accompagner les allocataires du Rsa dans leurs démarches d'insertion professionnelle
- Permettre aux allocataires de se projeter dans des démarches d'insertion professionnelle (contacts entreprises, participation aux forums, chantiers socioprofessionnels, stages....)
- Formaliser les parcours à travers la signature d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER)

### **MODALITES D'ORGANISATION DE L'ACTION**

L'action devra favoriser une approche globale, partenariale et pluridisciplinaire de l'accompagnement des publics. Celui-ci pourra avoir lieu sur une année entière, renouvelable sur proposition de la structure et sur validation du Conseil départemental.

L'action proposera, si possible, une mixité entre accompagnement individuel et accompagnement collectif.

L'accent sera mis sur le soutien aux démarches administratives, sociales et professionnelles, l'appropriation de leurs droits et devoirs par leurs bénéficiaires et le maintien de ceux-ci. De nouvelles formes d'accompagnement ou de partenariats pourront être expérimentées, privilégiant les mises en situation professionnelle.

### **EVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature

2/ sur les indicateurs d'efficacité demandés par le Département, notamment :

- le nombre d'ateliers,
- le nombre de bénéficiaires,
- l'évaluation des situations de départ et de leur progression sur différents champs (logement, santé, accès aux droits, insertion professionnelle)
- l'accès à la formation ou à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action (3 mois après l'action)

- la mobilisation des actions du PDI (levée des freins, formations, construction projets professionnels...) ou tout autre dispositif concourant à l'insertion (SIAE, offre de la Région...)

## **Fiche action n°4 : Soutien à la construction et à la validation de projets professionnels**

### **PUBLIC VISE**

Ces actions s'adressent à des allocataires du RSA qui:

- n'expriment pas de projet professionnel stabilisé (difficulté à se projeter, méconnaissance ou éloignement durable du marché de l'emploi, sentiment de démotivation...);
- ont une idée de projet professionnel qui nécessite d'être approfondie et confrontée à l'environnement professionnel visé.

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

- réactiver ses atouts et apprendre à valoriser ses acquis et ses aptitudes dans l'élaboration de son projet professionnel ;
- (ré)initier une dynamique positive dans l'objectif de faire émerger un projet professionnel ;
- Elaborer et/ ou confirmer un projet personnel et professionnel (préciser son projet, valider son projet)
- valider un projet professionnel à travers une mise en situation professionnelle (lien avec les employeurs du secteur visé pour mieux cerner les attentes)
- s'adapter à un environnement professionnel

### **MODALITES D'ORGANISATION DE L'ACTION**

#### 1. Pour les actions de soutien à la construction de projets

L'action proposera l'aide et l'accompagnement à la résolution de problématiques personnelles et/ou l'accompagnement dans l'activation ou la réactivation des atouts et des potentiels des participants.

Le porteur pourra faire appel à des interventions diversifiées de professionnels.

Plus particulièrement, l'action :

- comprendra des phases alternant des activités collectives et un accompagnement individualisé ;
- devra s'appuyer sur une pédagogie différenciée afin de mettre en avant les potentialités de chacun (revalorisation et image de soi, savoir-être professionnel, confiance en soi, savoir-faire...). L'utilisation de supports variés et innovants sont encouragés : outils numériques, techniques artistiques et théâtrales, mises en situation...
- devra permettre au stagiaire de se projeter dans un parcours d'insertion professionnelle : réactiver ses capacités d'apprentissage, développer son autonomie et valider, si possible, les étapes d'un plan d'action pour accéder à une formation et/ ou à un emploi durable.

Dans le cadre du suivi, pendant et après l'action, l'organisme devra s'assurer qu'il y a un relais avec les services compétents et que le parcours d'insertion se poursuit.

## 2. Pour les actions portant sur la validation de projets professionnels pour des publics en recherche d'approfondissement de projet professionnel

Le porteur de projet devra proposer des actions facilitant l'accès à l'emploi par une immersion ou un contact prolongé avec le monde de l'entreprise. Celui-ci devra être explicité par le porteur de projet dans le cadre d'ateliers ou de temps collectifs et/ou individuels hors entreprise (compétences et niveau de diplôme requis, besoins en emploi de la branche/secteur, contraintes du métier/de l'entreprise, méthodes de recrutement...).

Le porteur de projet devra avoir un réseau développé d'entreprises partenaires désireuses de participer à l'action. La liste de celles-ci sera fournie au Conseil départemental au moment du dépôt du projet.

Le porteur de projet devra s'assurer de mettre en place une ingénierie spécifique à chaque participant (adaptation du temps collectif et/ou individuel, choix de l'entreprise...).

Le porteur de projet devra être en mesure d'orienter les participants vers différents autres acteurs de l'insertion professionnelle et de l'emploi à l'issue de l'action et devra conserver, tout au long de l'action, un lien avec les services référents dans le cadre du suivi individuel des participants.

## **EVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature

2/ sur les indicateurs d'efficacité demandés par le Département, notamment :

- le nombre d'entretiens,
- le nombre d'ateliers,
- le nombre de bénéficiaires,
- Evaluation des situations de départ et de leur progression sur différents champs (logement, santé, accès aux droits...)
- l'accès à la formation ou à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action (3 mois après l'action).

## Fiche action n°5 : Actions linguistiques

### **PUBLIC VISE**

Les allocataires du RSA inscrit dans un parcours d'insertion avec leur service référent, ayant des difficultés linguistiques à l'écrit et/ou à l'oral.

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

Les actions proposées devront permettre :

- de répondre aux besoins des publics dans leur apprentissage de la langue française, soit en s'appuyant sur les référentiels adaptés, soit à travers le projet professionnel des publics
- de proposer des modalités d'évaluation linguistique des publics dans un objectif d'intégration rapide sur des actions de formation
- de proposer des solutions structurantes pour fluidifier les entrées en formation, pour assurer la continuité et la sécurisation des parcours linguistiques.

### **MODALITES D'ORGANISATION DE L'ACTION**

Ces formations pourront s'appuyer sur le CECR mais également sur d'autres référentiels (exemple : cléA).

Une attention particulière sera portée aux actions qui:

- s'adaptent aux besoins identifiés lors de la phase de recrutement
- permettent de sécuriser les parcours des allocataires
- prévoient un volet relatif au développement des mutualisations dans un objectif de lisibilité de l'offre, de renforcement de sa qualité et de sa couverture territoriale
- ont un caractère complémentaire par rapport aux autres offres existantes de formation sur le territoire (Conseil Régional, Pôle Emploi.....) et qui prévoient des articulations avec ces autres dispositifs

Lors de la phase de recrutement, l'organisme devra évaluer les besoins en linguistique des candidats accueillis. Ces besoins devront être communiqués aux prescripteurs via la fiche de prescription.

Des périodes en entreprise pourront être envisagées ainsi que des modules liés au monde du travail (droit du travail, techniques de recherche d'emploi...)

En cours de formation, des modalités devront être mises en œuvre pour évaluer la progression des stagiaires.

A la fin de la formation, l'organisme devra déterminer le niveau atteint par le bénéficiaire et évaluer ses besoins en linguistique.

Les stagiaires pourront être présentés aux examens (DILF, DELF A1, DELF A2, DELF B1) en fin de formation auprès d'un centre agréé.

## **EVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature

2/ sur les indicateurs d'efficacité demandés par le Département.

## **Fiche action n°6 : Remise à niveau / acquisition des pré-requis pour entrer en formation**

### **PUBLIC VISE**

Les allocataires du RSA avec un parcours d'insertion formalisé dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) qui :

- ont besoin d'un accompagnement pour élaborer et/ou mettre en œuvre un projet professionnel réaliste et réalisable.
- ont besoin d'actualiser et/ou d'acquérir des savoirs de base en vue d'une entrée en formation, mais pouvant également favoriser l'accès à l'emploi direct

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

- Permettre la réactualisation ou le complément de connaissances techniques et de culture générale en vue d'intégrer une formation d'un niveau supérieur à celui fixé par l'action ou en vue d'intégrer une formation qualifiante ou un l'emploi.
- Valoriser ses acquis et ses aptitudes,
- Réactiver ses savoirs de base et acquérir des connaissances nouvelles mobilisables,
- Elaborer et/ ou confirmer un projet professionnel,
- S'adapter à l'environnement professionnel, en lien avec le métier visé
- Accéder à une formation qualifiante dans le métier visé ou obtenir un emploi durable à l'issue la formation.

### **MODALITES D'ORGANISATION DE L'ACTION**

L'action devra s'appuyer sur des temps individuels permettant d'identifier les besoins des stagiaires et de mettre en œuvre des actions spécifiques en fonction des besoins et des temps collectifs qui au travers d'un tronc commun reprendront des modules de savoirs de base, de sensibilisation au droit du travail, de connaissance sur le fonctionnement de l'entreprise, de technique de recherche d'emploi et de validation de projet professionnel.

Des modules professionnels devront favoriser la connaissance de l'entreprise par une approche concrète afin de confirmer le projet professionnel.

### **EVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature

2/ sur les indicateurs d'efficacité demandés par le Département, notamment :

- le nombre d'entretiens,
- le nombre d'ateliers,
- le nombre de bénéficiaires,

- l'accès à la formation ou à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action (3 mois après l'action).

## Fiche action n°7 : Actions pré-qualifiantes et professionnalisantes

### **PUBLIC VISE**

Les allocataires du RSA résidant en Seine Saint-Denis avec un parcours d'insertion formalisé dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) qui :

- ont un projet professionnel défini sur un métier ou dans un secteur professionnel.
- ont besoin d'une préparation pour accéder à une formation qualifiante et/ou à un emploi.
- ne présentent de contre indication à l'exercice du métier visé.

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

- Accéder à une formation qualifiante ;
- Accéder à l'emploi durable à l'issue de la formation ;
- Engager une première étape de validation des compétences acquises ou préparer à un concours ;
- Permettre la réactualisation ou le complément de connaissances techniques et de culture générale en vue d'intégrer une formation qualifiante ou un emploi ;
- Acquérir les connaissances théoriques et techniques élémentaires dans le ou les métiers du visé ;
- Connaître l'environnement et le fonctionnement des secteurs d'activités relevant de la filière choisie.

### **MODALITES D'ORGANISATION DE L'ACTION**

L'organisme devra s'adapter aux exigences et besoins en compétences des employeurs du secteur d'activité de la formation concernée.

L'organisme devra, à travers une note d'opportunité présente dans le dossier de candidature, indiquer : les potentialités de recrutement, des éléments contextualisés sur la filière et les métiers et des exemples concrets d'actions menées avec les entreprises ou les fédérations professionnelles.

La formation devra comprendre :

- une remise à niveau des connaissances générales ;
- une mise à niveau de l'usage des outils informatiques / numériques (utilisation d'Internet ; messagerie ; traitement de texte...) ;
- de la communication en situation professionnelle : codes sociaux, comportements attendus en entreprise, techniques relationnelles en équipe, avec la hiérarchie ;
- des savoir faire et techniques professionnels ;
- de la sensibilisation au droit du travail, hygiène et sécurité, culture et environnement professionnel dans les métiers visés ;
- des techniques de recherche d'emploi intégrant l'usage nécessaire de l'informatique, la valorisation des compétences acquises...

Des périodes en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur, devront être organisées pour permettre la connaissance des métiers et du milieu professionnel et favoriser une éventuelle embauche.

Les actions proposées devront indiquer les actions qualifiantes visées. Les objectifs visés seront en adéquation avec les pré-requis des actions qualifiantes visées ou des modalités de recrutement pour les actions professionnalisantes.

Les intitulés des actions devront indiquer les actions qualifiantes (titre, diplômes, CQP) ou le métier visé (Accès à la qualification ou professionnalisation) afin de bien être comprises de l'ensemble des partenaires et notamment pour permettre une recherche efficace sur le site de Défi Métier (*ex : préparation au CQP xxx ; préparation au métier de xxx*).

Il est demandé de conserver, tout au long de l'action, un lien avec les services référents dans le cadre du suivi individuel des participants.

## **EVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ Sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature

2/ Sur les indicateurs d'efficacité demandés par le Département, notamment :

- le nombre d'entretiens,
- le nombre d'ateliers,
- le nombre de bénéficiaires,
- l'évaluation des acquis en fin de formation,
- la réussite aux examens nécessaires à la qualification,
- l'accès à la formation ou à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action (3 mois après l'action).

## Fiche action n°8 : Actions qualifiantes

### PUBLIC VISE

Les allocataires du RSA résidant en Seine Saint-Denis avec un parcours d'insertion formalisé dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) qui :

- ont un projet professionnel défini sur un ou des métiers qui nécessitent une qualification ;
- ne présentent pas de contre indication à l'exercice de la profession.

### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Obtenir un titre professionnel, un diplôme ou une certification reconnue par la profession ;
- Accéder à un emploi durable à l'issue de la formation ;
- Acquérir une maîtrise professionnelle sur un métier de niveau V à III dans une filière porteuse en termes d'emplois notamment : transition écologique (bâtiment, espace vert, gestion de l'eau, recyclage...), numérique, sanitaire et social, commerce, service aux entreprises (nettoyage, sécurité...), hôtellerie-restauration, mode-textile...
- Valider des compétences et savoirs acquis au cours de la formation.

### MODALITES D'ORGANISATION DE L'ACTION

L'organisme devra s'adapter aux exigences et besoins en compétences des employeurs du secteur d'activité de la formation concernée.

L'organisme devra, à travers une note d'opportunité présente dans le dossier de candidature, indiquer : les potentialités de recrutement, des éléments contextualisés sur la filière et les métiers et des exemples concrets d'actions menées avec les entreprises ou les fédérations professionnelles.

La formation devra comprendre:

- des connaissances théoriques et techniques correspondant aux métiers envisagés ;
- de la communication : codes sociaux, comportements en entreprise, relations aux collègues, aux hiérarchiques...
- du droit du travail ;
- des techniques de recherche d'emploi intégrant l'usage nécessaire de l'informatique, la valorisation des compétences acquises...

Des périodes en entreprise devront être organisées sous la responsabilité d'un tuteur pour permettre aux stagiaires de valider leur pratique professionnelle et leur donner l'opportunité d'une embauche.

Ces dernières devront être modulées en fonction des métiers ciblés ou des diplômes préparés. Le retour en centre devra s'effectuer au minimum deux semaines avant la fin de l'action.

Pour les formations ciblant l'obtention d'un diplôme ou d'une certification (CAP, BEP, DEAVS, etc.), la durée et le contenu seront adaptés aux exigences de la réglementation relative aux diplômes ou certifications visés. L'organisme s'engagera à accompagner les stagiaires pour leur faciliter les démarches d'inscription aux épreuves.

Les actions proposées devront indiquer les actions qualifiantes visées. Les objectifs visés seront en adéquation avec les pré requis des actions qualifiantes visées ou des modalités de recrutement pour les actions professionnalisantes.

Les intitulés des actions devront indiquer les actions qualifiantes (titre, diplômes, CQP) ou métier visé afin de bien être comprises de l'ensemble des partenaires et notamment pour permettre une recherche efficace sur le site de Défi Métier.

Il est demandé de conserver, tout au long de l'action, un lien avec les services référents dans le cadre du suivi individuel des participants.

## **EVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature ;

2/ sur les indicateurs d'efficacité par le Département, notamment :

- le nombre d'entretiens,
- le nombre d'ateliers,
- le nombre de bénéficiaires,
- l'évaluation des acquis en fin de formation,
- la réussite aux examens nécessaires à la qualification,
- l'accès à la formation ou à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action (3 mois après l'action).

## **Fiche action n°9 : Actions d'accompagnement à la création d'activité et d'entreprise**

### **PUBLIC VISE**

Allocataires du RSA /demandeurs d'emploi qui :

- ont formalisé un projet concret de création ou reprise d'entreprise.
- ont besoin d'un premier niveau d'information dans le cadre de sa création d'entreprise et pour cela bénéficier de l'accompagnement d'un professionnel en matière d'expertise et de diagnostic de son projet.
- sont en recherche de conseils d'un professionnel de la création d'entreprise tout au long de ses démarches et dans les différents domaines (financiers, comptable, juridique...) pour mettre en œuvre son projet.

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

- Favoriser les initiatives individuelles et collectives qui sont sources de création d'activité économique et d'emploi,
- Sécuriser les parcours professionnels des créateurs d'activité séquano-dyonisiens, via des conseils sur le processus du montage de projet (définition, évaluation de la viabilité...)
- Permettre l'accès à l'emploi facilité via la création de sa propre activité.

### **MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ACTION**

Le champ d'action du porteur de projet devra s'inscrire dans le champ de la création d'entreprise et prévoir un accompagnement de l'allocataire sur les différentes phases de son projet et dans différents domaines (financier, comptable, juridique...).

Le porteur de projet devra, à travers la note d'opportunité présente dans le dossier de candidature, indiquer concrètement l'impact de ses actions dans la création d'activité économique des allocataires de RSA en s'appuyant sur des données précises de réalisation d'années précédentes.

Il devra assurer l'accompagnement des participants ayant pour objectif concret la création ou la reprise d'une entreprise en mettant en œuvre une ingénierie de projet spécifique à chaque projet.

Enfin, le porteur de projet pourra promouvoir l'initiative économique des séquano-dyonisiens les plus défavorisés par une approche d'accompagnement de microprojets qui, bien que viables économiquement, ne présentent pas les garanties socio-économiques suffisantes pour que les porteurs de projets soient éligibles aux crédits bancaires.

### **ÉVALUATION**

Le porteur de projet devra prévoir des modalités d'évaluation de l'action en concertation avec le Département.

Il devra notamment assurer le suivi pendant les différentes phases du projet du créateur d'entreprise accompagné et en rendre compte à l'aide d'indicateurs de moyens et de réussite (nombre de porteurs de projets reçus, nombre de projets accompagnés, nombre de créations

officielles d'entreprise à l'issue de l'accompagnement, secteurs d'activité concernés, taux de pérennité des entreprises créées à 2 ans, typologie des créateurs d'entreprise...).

Des « parcours standard » définis en concertation avec le Département pourront par exemple servir de référence pour l'évaluation des parcours individuels.

## Fiche action n°10 : Actions d'accompagnement dans l'emploi

### **PUBLIC VISE**

Les allocataires du RSA/demandeurs d'emploi résidant en Seine Saint-Denis qui :

- sont en recherche d'une formation ou d'un emploi ;
- ont défini un projet d'accès ou de retour à l'emploi ;
- ont besoin d'une préparation et d'un accompagnement renforcé pour accéder à une formation et/ou à un emploi ;
- ne présentent de contre indication à l'exercice du métier visé.

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

- Permettre l'accès à l'emploi durable ;
- Préparer l'accès à l'emploi en favorisant l'acquisition et la valorisation de compétences
- Favoriser la connaissance de l'environnement et du fonctionnement du ou des secteur(s) d'activité visé(s).

### **MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ACTION**

Le porteur de projet devra proposer des actions facilitant l'accès à l'emploi par un accompagnement renforcé et/ou un complément de formation permettant un accès rapide à l'emploi.

L'accompagnement proposé pourra être individualisé et/ou collectif.

Le porteur de projet devra s'appuyer sur les besoins en compétences des employeurs du secteur d'activité visé qui seront précisés dans une note d'opportunité présente dans le dossier de candidature.

Les actions proposées devront :

- S'appuyer sur un diagnostic personnalisé des publics engagés dans l'action (en lien avec les services référents) ;
- S'appuyer sur une analyse des caractéristiques du marché du travail (exigences et besoins en compétences des employeurs du secteur d'activité visé) ;
- Développer des opportunités d'emploi, notamment par la mise en relation avec les entreprises, par la préparation aux entretiens professionnels...
- Proposer des modalités d'accompagnement dans l'emploi (dans des mesures à définir en concertation avec le Conseil départemental) ;
- Conserver, tout au long de l'action, un lien avec les services référents dans le cadre du suivi individuel des participants ;
- Certaines actions proposeront l'obtention d'un titre ou d'une qualification professionnelle dans le cadre plus général d'une action d'accès à l'emploi via un accompagnement individuel renforcé.

## **ÉVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature ;

2/ sur les indicateurs d'efficacité par le Département, notamment :

- le nombre d'entretiens,
- le nombre d'ateliers,
- le nombre de participants,
- le nombre de sortie en emploi en fin de formation et à 3 mois
- le type de contrat de travail obtenu.

## Fiche action n°11 : Présentation des Appels à Projets territorialisés

### **PUBLIC VISE :**

Les allocataires du RSA résidant en Seine Saint-Denis qui :

- sont prioritairement des habitants du territoire concerné ;
- ont défini un projet d'accès ou de retour à l'emploi ;
- ont besoin d'une préparation et d'un accompagnement renforcé pour accéder à une formation et/ou à un emploi.

### **OBJECTIFS DE L'ACTION :**

- Répondre aux besoins de formation des allocataires du RSA dans une logique de complémentarité avec l'offre de droit commun (PDI, Région, Etat...);
- Répondre aux besoins en matière de compétences des territoires concernés par l'Appel à Projets en s'appuyant sur des diagnostics départementaux et territoriaux ;
- Développer ou renforcer une offre de formation sur les territoires, en fonction de priorités d'intervention.

### **MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ACTION**

- Les modalités d'organisation (principes, financement...) sont identiques à l'appel à projets du Programme Départemental d'Insertion, non territorialisé ;
- Des modalités de collaboration avec les territoires pour la mise en œuvre et le suivi des actions devront cependant être indiquées dans le dossier de candidature.

### **ÉVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature ;

2/ sur les indicateurs d'efficacité par le Département, notamment :

- le nombre d'entretiens,
- le nombre d'ateliers,
- le nombre de bénéficiaires,
- l'évaluation des acquis en fin de formation,
- la réussite aux examens nécessaires à la qualification,
- l'accès à la formation ou à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action (3 mois après l'action).

## Fiche action n°11 A : Territoire d'Est Ensemble Grand Paris

### PUBLIC VISE :

Les allocataires du RSA du territoire d'Est Ensemble Grand Paris : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville.

### OBJECTIFS DE L'ACTION :

Il s'agit de développer des actions permettant de favoriser l'insertion professionnelle des publics visés :

- de façon transversale, en privilégiant une approche sur la mixité des emplois ;
- en ciblant deux thématiques, sur lesquelles Est Ensemble lancera prochainement des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales (GPECT) :
  1. Un domaine d'activité : le tourisme (avec un focus sur le secteur de l'hôtellerie-restauration) ;
  2. Une thématique plus large : les métiers et compétences numériques.

### ***Le champ du tourisme***

Le territoire d'Est Ensemble abrite le 2ème pôle hôtelier du département de Seine-Saint-Denis. La majorité de son parc se situe en bordure de la ville de Paris, et se compose de près de 4 000 chambres. Sur l'ensemble du territoire métropolitain, l'offre d'hébergement hôtelier est appelée à croître de façon importante, en lien avec l'évolution des besoins estimés à 30 000 chambres d'ici 10 à 15 ans (dont 12 000 d'ici 2020). A l'échelle d'Est Ensemble, de nombreux projets de créations d'hôtels sont actuellement en phase de développement, et pourraient conduire à augmenter de 50 % environ la capacité du parc.

Côté emploi, en 2015, plus de 5 000 salariés étaient en poste dans le secteur de l'hôtellerie-restauration sur Est Ensemble. En outre, le volume des effectifs a cru de presque 30 % depuis 2008.

Au-delà de l'hôtellerie-restauration, les activités liées au tourisme au sens large connaissent une expansion certaine depuis quelques années en Île-de-France – malgré la conjoncture plutôt défavorable qui touche les entreprises du domaine, depuis novembre 2015. Elles sont diversifiées (tourisme d'affaires, évènementiel, loisirs) et proposent des métiers ouverts à tous les niveaux de qualification.

Les actions proposées permettront une individualisation des parcours, et pourront comporter des modules traitant de différentes thématiques :

- Ateliers de découverte des métiers et filières (notamment par le biais de l'IAE) ;
- Validation de projets professionnels et immersion en entreprises ;

- Communication écrite et orale à visée professionnelle, permettant de développer des pédagogies adaptées aux problématiques linguistiques des publics ;
- Valorisation des connaissances/savoirs en langues étrangères ;
- Anglais en lien avec un projet professionnel ;
- Acquisition des codes sociaux liés à l'entreprise ;
- Remise à niveau à visée professionnelle ;
- Formations pré-qualifiantes permettant d'acquérir les pré-requis nécessaires à l'entrée en formation qualifiante.

### ***Les métiers et compétences numériques***

Une partie des allocataires du RSA souffre d'importantes difficultés de maîtrise des technologies numériques.

Les causes à l'origine de ces difficultés manifestes d'accès et d'usages des technologies numériques sont multiples. Emmaüs Connect – qui a interrogé les publics de son association sur ces sujets – pointe notamment le « manque de savoirs de base (lecture et écriture) », ainsi que la « crainte et l'ignorance » (respectivement 30% et 38% des motifs de « non utilisation », avancés par les bénéficiaires).

En premier lieu, les actions proposées dans le cadre du volet numérique pourront donc porter sur l'acquisition des compétences numériques de base (maîtrise des outils informatiques, d'internet...).

En second lieu, Est Ensemble, souhaite favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA aux métiers du numérique. Les cadres constituent une part importante des effectifs du secteur numérique. Néanmoins, d'après différentes sources, une partie des professions tournées vers la production, l'utilisation et la maintenance des technologies numériques (développement web, impression 3D, numérisation, traitement massif de données informatiques...), peuvent être exercées après une formation de niveau III (équivalent bac+2). Qu'il s'agisse d'emplois proposés par des Entreprises de Services Numériques (ex-SSII), par des sociétés qui articulent leurs activités autour de ces technologies (secteurs de l'image, de la communication, des jeux vidéo...) ou par des entreprises de tous types qui s'engagent dans une « transition numérique », les possibilités sont nombreuses. Or, force est de constater que les publics éloignés de l'emploi ne s'orientent pas, ou peu, vers ces opportunités. Les métiers du numérique peuvent paraître inaccessibles à leurs yeux, et ces représentations déclencher des mécanismes « d'autocensure », bien connus des professionnels de l'insertion.

En matière d'accès aux métiers du numérique, les actions proposées, qui permettront une individualisation des parcours, pourront donc porter sur les thématiques suivantes :

- Découverte des métiers ;
- Validation de projets professionnels et immersion en entreprises ;
- Communication écrite et orale à visée professionnelle, permettant de développer des pédagogies adaptées aux problématiques linguistiques des publics ;
- Acquisition des codes sociaux liés à l'entreprise ;
- Remise à niveau à visée professionnelle ;
- Mise en place de « sas » pré-qualifiants préparant à l'entrée en formation sur les métiers du numérique.

## **MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ACTION**

Un parcours devra être composé d'au moins deux modules.

Les actions proposées devront aboutir à des propositions concrètes de suites de parcours pour les bénéficiaires : sorties en emploi, en formation qualifiante ou en Insertion Par l'Activité Economique.

Un lien continu devra être maintenu entre l'organisme de formation et le référent.

## **ÉVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement sur la base d'indicateurs identifiés par le Département en lien avec le territoire, notamment :

- le nombre d'entretiens ;
- le nombre d'ateliers ;
- le nombre de bénéficiaires ;
- le nombre de sorties emploi ;
- le type de contrat de travail obtenu.



## Fiche action n°11 B : Territoire de Plaine Commune Grand Paris

### **PUBLIC VISE :**

Les allocataires du RSA d'emploi du territoire de Plaine Commune Grand Paris : Aubervilliers, La Courneuve, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse.

### *Éléments de contexte*

Plaine Commune est un territoire regroupant 9 projets de ville RSA.

En 2012, Plaine Commune a mené une étude sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisées. Cette étude a permis d'identifier 5 secteurs et 20 métiers porteurs d'emploi sur le territoire.

Partant du constat d'une inadéquation entre les offres d'emplois disponibles et le niveau de qualification des publics, les acteurs de l'emploi et de l'insertion ont mis en place des actions de formation répondant à ces problématiques. Ils ont souhaité voir proposer aux allocataires du RSA des modules de formation courts, adaptés aux profils des bénéficiaires, avec des modalités d'accès plus souples que celles proposées dans d'autres dispositifs, comme par exemple une possibilité d'entrée et sortie permanente de formation, ou des horaires plus souples permettant de faciliter l'entrée en formation des personnes en charge de famille.

### **OBJECTIFS DE L'ACTION :**

Il s'agit de permettre une individualisation du parcours de formation en proposant des parcours modulables traitant de différentes thématiques.

Ces parcours de formation doivent permettre aux bénéficiaires de retourner vers l'emploi ou bien de poursuivre en parcours de formation qualifiante dans des secteurs en tension.

Le souhait est de cibler plus particulièrement les principales filières identifiées comme créatrices d'emploi sur le territoire de Plaine Commune et rencontrant des difficultés de recrutement : commerce, bâtiment, informatique/numérique, santé/services à la personne, service aux entreprises. Une priorité particulière sera donnée aux parcours permettant l'accès aux filières métiers porteuses de la nouvelle économie numérique.

Pour les allocataires devant améliorer leur connaissance en français ou ayant un besoin d'anglais professionnel, des modules de formation linguistique sont à construire. Ici encore, ils devront être élaborés en lien avec le projet professionnel des allocataires ou associés à des modules de découverte des métiers et d'élaboration de projet professionnel. Il s'agit aussi de mieux identifier et organiser la transférabilité des compétences des allocataires et d'intégrer davantage l'offre de formation au parcours d'accompagnement.

Par ailleurs, les professionnels de l'accompagnement souhaitent permettre aux allocataires du RSA de confronter leur projet professionnel et la connaissance de l'entreprise et de ses codes : il s'agit de cibler plus particulièrement les principales filières identifiées comme créatrices d'emploi sur le territoire de Plaine Commune.

Les modules à intégrer aux formations sont les suivants :

- linguistique (niveau B1 à privilégié) ;
- maîtrise des outils informatiques ;
- utilisation d'internet ;
- maîtrise des savoirs de base ;
- travail sur l'estime de soi ;
- acquisition de codes sociaux liés à l'entreprise ;
- préparation à des opérations de recrutements ;
- ateliers de découverte des métiers ;
- actions de formation préalable à l'emploi dans les secteurs en tension ;
- prestation d'appui aux outils de recherche d'emploi.

### **MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ACTION**

Un parcours devra être composé d'au moins deux de ces modules.

La mise en œuvre de ces parcours devra permettre l'élaboration de projet professionnel, soit lorsque le projet professionnel est identifié, d'acquérir les pré-requis nécessaires à l'entrée en formation qualifiante.

Les actions proposées devront aboutir à des propositions concrètes en termes de suites de parcours pour les bénéficiaires : sorties en emploi, en formation qualifiante ou en Insertion par l'Activité Economique. Un lien continu devra être maintenu entre l'organisme de formation et le référent.

Par ailleurs, les professionnels de l'accompagnement souhaitent permettre aux allocataires du RSA de confronter leur projet professionnel et la connaissance de l'entreprise et de ses codes.

### **ÉVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement sur la base d'indicateurs identifiés par le Département, en lien avec le territoire, notamment :

- le nombre d'entretiens,
- le nombre d'ateliers,
- le nombre de bénéficiaires,
- le nombre de sorties emploi et formation
- le type de contrat de travail obtenu.

## Fiche action n°11 C : Territoire de Grand Paris Grand Est

### **PUBLIC VISE :**

Les allocataires du RSA du territoire de Grand Paris Grand Est : Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Les Pavillons-sous-Bois, Le Raincy, Rosny-sous-Bois, Vaujours, Villemomble.

### **OBJECTIFS DE L'ACTION :**

Il s'agit de développer des actions permettant de favoriser l'insertion professionnelle des publics visés en ciblant plus particulièrement certaines filières :

- Le bâtiment et la construction durable : permettre aux publics de mieux connaître et comprendre les métiers du BTP ; déployer des actions (visites entreprises, développer des relations avec les entreprises, lier les métiers et de développement économique...). Proposer des actions de formation et de découverte des métiers dans le cadre de l'arrivée du Tramway T4 (métiers du BTP, de l'entretien des espaces verts, de la médiation ainsi que de la mobilité alternative respectueuse de l'environnement humaine et naturel) ;
- La culture à travers l'économie culturelle et créative, en prenant appui sur l'arrivée de la Villa Médicis sur le territoire ;
- La santé et le « bien-vivre », en lien avec l'Hôpital, et les métiers qui peuvent émerger et évoluer dans la filière sanitaire et sociale ;
- Le numérique : croiser les actions de formation et le numérique (idem linguistique) ; faire en sorte que l'informatique devienne une action transversale dans la formation ;

De façon transversale, en privilégiant une approche sur la mixité des emplois.

Ces actions devront être mises en œuvre en s'appuyant sur une individualisation des parcours en proposant des modules traitant de différentes thématiques :

- Linguistique, dont niveau infra A1.1

Action permettant aux publics (principalement résidant sur le territoire depuis quelques années mais ne maîtrisant pas le français) d'accéder à des cours de français innovants basés sur une pédagogie participative (groupe d'expression, apprentissage du français à l'aide d'outils ou de mise en situation).

- Maîtrise des outils bureautiques

Ateliers bureautiques informatique numérique, découverte du PC mais aussi ouverture vers les métiers du numérique.

- Usages numériques

Actions dédiées à l'informatique à développer notamment en relation avec des entreprises.

- Développement des aptitudes professionnelles et des capacités d'employabilité
- Mobilité : actions dédiées aux publics pour mieux de déplacer sur le territoire
- Apprentissage par le « faire »
- Anglais professionnel

### **MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ACTION**

Un parcours devra être composé d'au moins deux modules.

Les actions proposées devront aboutir à des propositions concrètes de suites de parcours pour les bénéficiaires : sorties en emploi, en formation qualifiante ou en Insertion Par l'Activité Economique.

Un lien continu devra être maintenu entre l'organisme de formation et le référent

### **ÉVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement sur la base d'indicateurs identifiés par le Département, en lien avec le territoire notamment

- le nombre d'entretiens,
- le nombre d'ateliers,
- le nombre de bénéficiaires,
- le nombre de sorties emploi et formation
- le type de contrat de travail obtenu.

## Fiche action n°11 D : Territoire de Paris Terres d'Envol

### **PUBLIC VISE :**

Les allocataires du RSA du territoire de Paris Terre d'Envol : Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Drancy, Dugny, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte.

### **OBJECTIFS DE L'ACTION :**

Il s'agit de développer des actions permettant de favoriser l'insertion professionnelle des publics visés en ciblant plus particulièrement les filières en tension, et notamment :

- Les métiers de l'aéroportuaire,
- Les métiers de l'industrie
- De l'hôtellerie-restauration,
- Du numérique,
- Des services à la personne,
- De l'environnement.

Ces actions devront être mises en œuvre en s'appuyant sur une individualisation des parcours en proposant des modules traitant de différentes thématiques :

- La linguistique à visée professionnelle ;
- La maîtrise des outils bureautiques ;
- La maîtrise des savoirs de base en lien avec un projet professionnel défini ;
- L'utilisation et la compréhension des nouvelles technologies d'information et de communication ;
- Ateliers de découverte métiers permettant de valider un projet professionnel ou une suite de parcours ;
- Le développement des aptitudes professionnelles et des capacités d'employabilité ;
- L'apprentissage de l'anglais professionnel en lien avec un projet professionnel validé.

### **MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ACTION**

Un parcours devra être composé d'au moins deux de ces modules.

La mise en œuvre de ces parcours devra permettre l'élaboration de projet professionnel, soit lorsque le projet professionnel est identifié, d'acquérir les pré-requis nécessaires à l'entrée en formation qualifiante.

Les actions proposées devront aboutir à des propositions concrètes en termes de suites de parcours pour les bénéficiaires : sorties en emploi, en formation qualifiante ou en Insertion Par l'Activité Economique. Un lien continu devra être maintenu entre l'organisme de formation et le référent.

Par ailleurs, les professionnels de l'accompagnement souhaitent permettre aux allocataires du RSA de confronter leur projet professionnel et la connaissance de l'entreprise et de ses codes.

## **ÉVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement sur la base d'indicateurs identifiés par le Département, notamment

- le nombre d'entretiens,
- le nombre d'ateliers,
- le nombre de bénéficiaires,
- le nombre de sorties emploi,
- le type de contrat de travail obtenu.